

Accord-cadre :

**Réservation de places en crèches pour les enfants des agents du siège de FranceAgriMer
et de l'INAO :**

LOT 1 : FranceAgriMer

LOT 2 : INAO

CADRE DE REPONSE TECHNIQUE

1. Présentation du document

Ce document constitue le modèle de **Cadre de Réponse Technique** proposé aux candidats de la consultation relative à l'accord-cadre **Réservation de places en crèches pour les enfants des agents du siège de FranceAgriMer et de l'INAO**.

Les candidats devront indiquer dans leur offre technique leur nom et le lot soumissionné.

Ce document propose à cet effet un plan d'organisation du mémoire technique ainsi que des consignes de rédaction sur lesquels les candidats sont invités à s'appuyer pour préparer leur mémoire technique.

Le mémoire technique doit suivre obligatoirement le plan type ci-dessous et être accompagné de tout document utile, apportant des précisions aux réponses formulées.

2. Plan type de mémoire technique

Voici un **plan type de mémoire technique** pour mettre en avant votre expertise, vos solutions, et votre capacité à répondre aux attentes spécifiques de FranceAgriMer.

A titre d'information, les points 1 à 5 ci-dessous et conformément au règlement de consultation, constituent le critère technique de l'accord-cadre pondéré à 60 %.

Les points 6 et 7 constituent le critère "Démarche environnementale et sociale" de l'accord-cadre pondéré à 10 %.

1. Proximité géographique et maillage francilien (15 points)

Instructions : Décrire la localisation des crèches proposées, et la densité du réseau en Île-de-France.

1. Places fixes : pour l'application du critère géographique, compte tenu du périmètre géographique retenu, la meilleure note sera attribuée à la structure la plus proche de l'adresse du siège social de FranceAgriMer situé au 12 rue Henri Rol-Tanguy à Montreuil (93500).

Le calcul du temps de parcours sera le temps le plus rapide par un parcours direct sur le site internet www.viamichelin.fr.

2. Le maillage francilien correspond à la densité de crèches en Ile de France pour les places en réseau

Ce critère sera apprécié au regard de la densité du réseau de crèches PSU, proposées par le candidat sur le secteur géographique de la région Ile de France.

2. Qualité du service (15 points)

Instructions : Présenter les moyens humains, qualifications, horaires, dispositifs d'accueil, communication avec les familles et autres éléments de qualité de service.

1. Moyens humains dédiés : composition des équipes (taux d'encadrement...), qualification et expériences des intervenants, formations et développement des compétences du personnel ;
2. Amplitude horaire, nombre de jours ouverts ;
3. Modalités d'accueil et de garde supplémentaire d'enfant occasionnel ou d'urgence ;
4. Communication et suivi de la prestation entre les correspondants du titulaire et les correspondants désignés par le pouvoir adjudicateur ;
5. Certifications, audits : moyens de contrôle déployés ;
6. Qualité du service proposé, moyens mis en place pour une démarche d'amélioration continue (détail des processus de contrôle et d'amélioration de la qualité et de la sécurité d'accueil des enfants) ;
7. Communication avec les parents, e-mail, réunions, etc. ;
8. Dispositions concernant l'accueil des enfants atteints de handicap ou de maladie chronique : organisation, aménagement, personnel, prise en compte des PAI (protocole d'accueil individualisé) ;
9. Recours à du personnel médical, etc ;
10. Mise à disposition en ligne d'une plateforme avec une rubrique dédiée à la pré-inscription des agents demandeurs : recueil des demandes via un formulaire de pré-inscription en ligne, présentation du maillage francilien, informations par crèche, etc.

3. Qualité du projet d'établissement (15 points)

Instructions : Détailler le projet pédagogique, les activités, les démarches éducatives, l'inclusion et les processus qualité.

1. Projet éducatif / pédagogique détaillé ;
2. Démarches éducatives : exposer et détailler les axes et les méthodes mis en œuvre par le titulaire ;
3. Activités / sorties, etc. ;
4. Engagement sur des thématiques particulières (éducation à la parentalité, etc.) ;
5. Projet d'insertion au regard du handicap.

4. Qualité des structures (10 points)

Instructions : Décrire les locaux, équipements, sécurité, accessibilité, superficie par enfant, et environnement extérieur.

1. Qualité du projet du réseau immobilier : qualité des bâtiments et de leur aménagement, normes et procédures de contrôle de sécurité appliquées ;
2. Superficie par enfant ;
3. Accès pour les personnes handicapées (parents, enfants) ;
4. Dépose-minute, transports en commun ;
5. 5. Jardin, cour intérieure, terrasses, (taux en % par rapport à l'ensemble des crèches PSU du réseau).

5. Restauration (5 points)

Instructions : Décrire l'organisation des repas, leur qualité, leur provenance et leur adaptation aux besoins des enfants.

1. Repas livrés ou cuisinés sur place, adaptation, variété, choix ;
2. Taux de produits bio sur le total, approvisionnement en circuits courts, respect de la loi EgAlim (transmission d'indicateurs de suivi) complétée par la loi Climat et résilience ;
3. Transmission du PMS (Plan de Maitrise Sanitaire) ;
4. Dispositifs de contrôles de la qualité des aliments.

6. Responsabilité environnementale (5 points)

Instructions : Présenter les actions en matière environnementale.

1. Gestion des déchets ;
2. Recyclage ;

3. Produits d'entretien des locaux respectueux de l'environnement ;
4. Engagement environnemental plus large de la structure ;
5. Description des démarches d'amélioration continue visant à réduire l'impact énergétique et environnemental

7. Engagement social du candidat (5 points)

Instructions : Présenter les actions sociales, inclusion, qualité de vie au travail et engagements sociétaux.

1. Actions en faveur de l'égalité professionnelle, de la non discrimination, de l'inclusion des personnes en situation de handicap...;
2. Recours à l'apprentissage, aux contrats d'insertion, aux publics éloignés de l'emploi etc... ;
3. Evolution de carrière (QVCT des salariés, plan de formation, etc.).